

*Recommandations:*

- a) Qu'on fasse disparaître la distinction quant à la divulgation obligatoire existant entre compagnies publiques et compagnies privées d'une certaine importance.
- b) Qu'on étende la portée de la loi en ce qui a trait aux renseignements devant être divulgués par les compagnies publiques et de telles compagnies privées, afin qu'elles dévoilent complètement et entièrement leurs transactions de façon à fournir au public suffisamment de renseignements pour faciliter des analyses et comparaisons significatives ininterrompues.

*9. Bénéfices des grandes chaînes de magasins de denrées alimentaires*

Le Comité mixte du crédit au consommateur et le coût de la vie a demandé et a reçu des données statistiques détaillées se rapportant à l'expérience de compagnies qui ont été convoquées devant lui. Il cherchait entre autres choses à déterminer si des modifications récentes de quelque signification s'étaient produites aux niveaux des coûts, des prix ou des bénéfices permettant de justifier la courbe ascendante du coût de la vie. Le Comité s'inquiète surtout du niveau des bénéfices des grandes chaînes de magasins de denrées alimentaires. Le Comité a étudié ce problème à fond.

Une façon de juger la rentabilité consiste à déterminer le bénéfice net après déduction des taxes en tant que pourcentage des ventes brutes. Le Comité se rend compte que cette méthode de comparer les niveaux de bénéfice offre des lacunes et qu'on devrait aussi procéder à une analyse des bénéfices par rapport au capital investi. Un tel examen soulève des problèmes de comptabilité théoriques et pratiques. Bien qu'on ait entrepris des recherches, nous n'avons pu obtenir de données à temps pour les insérer dans le présent rapport provisoire. Le Comité a retenu les services d'une firme d'experts conseils en gestion et en comptabilité qu'il a chargée de procéder à une étude à ce sujet.

Le niveau des bénéfices pour l'ensemble de l'économie canadienne a été l'objet de discussion avec plusieurs experts en la matière qui ont témoigné devant le Comité. Ils étaient d'avis qu'à l'approche du sommet d'une ère d'expansion, la marge des bénéfices avait tendance à se rétrécir. Cette situation est le résultat de l'accroissement du coût et de l'impuissance des concurrents sur le marché des ventes à augmenter suffisamment les prix afin de contrebalancer cette hausse. Quoique la statistique n'ait pas indiqué des chiffres concluants, on a démontré que les niveaux ou proportions de bénéfice n'avaient pas, règle générale, été à la hausse et qu'on devait chercher ailleurs la cause des variations dans le coût de la vie après une longue période ininterrompue de prospérité.

*10. Réclame*

Le Comité a entendu de longs arguments ayant trait aux conséquences économiques de la réclame. Il a également recueilli une quantité considérable de renseignements se rapportant aux frais de réclame et sur la façon dont ceux-ci sont répartis aux divers niveaux de distribution dans l'industrie des denrées alimentaires. On nous a signalé le fait qu'au niveau de détail de l'industrie des denrées alimentaires, le pouvoir du détaillant était suffisamment fort pour amener les grossistes ou les fabricants à assumer une partie du coût de la réclame. Faute de plus de temps à sa disposition, le Comité n'a pu recueillir toutes les données nécessaires en vue d'en arriver à une conclusion précise. Il a cependant jugé qu'il avait besoin de plus de renseignements.

*11. Concentration du pouvoir et niveau des prix dans l'industrie alimentaire*

Le mandat du Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie exigeait sans contredit que le Comité concentre son attention d'abord